

*Initiatives parlementaires*

Je ne suis pas d'accord, néanmoins, avec le député d'en face lorsqu'il laisse entendre qu'un traité d'interdiction partielle des essais est le moyen d'obtenir des traités sur l'interdiction complète des essais. Ce n'est manifestement pas le cas.

Le traité d'interdiction partielle des essais a été négocié à une époque où le climat entourant les accord sur le contrôle des armements était bien différent de celui d'aujourd'hui. Il a été négocié en grande partie comme un traité manifestant de bonnes intentions sans, par exemple, prévoir la vérification rigoureuse que nous estimons aujourd'hui si essentielle à un traité sur l'interdiction complète des essais.

De même, deux des États détenteurs d'armes nucléaires, la Chine et la France, ne sont même pas signataires du traité.

En outre, il faut ne pas oublier qu'aucune modification apportée au traité d'interdiction partielle des essais ne peut entrer en vigueur sans l'accord des États signataires initiaux, et on voit une opposition claire sur ce point. Le Canada a toujours dit que des conférences ou des négociations spéciales concernant un traité sur l'interdiction complète des essais seraient tout à fait inutiles sans l'appui des parties les plus directement visées.

Nous ne réussirons pas à établir le contrôle efficace des armes et à faire adopter un traité sur l'interdiction complète des essais si nous n'abordons pas la question ouvertement. Dans ce cas-ci, cependant, les partisans du traité sur l'interdiction complète des essais se servent d'une échappatoire juridique—la procédure établie d'amendement du traité sur l'interdiction partielle des essais—pour arriver à un but qu'ils ont été incapables d'atteindre directement.

Au lieu de se concentrer sur les initiatives qui peuvent vraiment aboutir au succès, une conférence dont l'objet serait l'interdiction partielle des essais pourrait être une perte de temps et de ressources. Certains disent que ce serait une utilisation irresponsable des mécanismes de contrôle des armes et de désarmement multilatéraux. Son échec pourrait faire perdre toute confiance dans ce processus.

En fait, le recours aux modalités du traité sur l'interdiction partielle des essais pour arriver à conclure un traité sur l'interdiction complète des essais, procédure que les premiers signataires du traité d'interdiction partielle des essais n'appuient pas et qui n'a jamais été le but de ce traité, pourrait rendre certains pays encore plus sceptiques au sujet de nos futurs traités multilatéraux de contrôle des armes et de désarmement, car ils craindraient que ceux-ci ne servent pas non plus à leur fin véritable.

L'initiative proposée par le député pose un autre danger, car certains gouvernements considèrent que le traité de non-prolifération constitue la première étape étroitement liée au traité d'interdiction complète des essais.

Plusieurs pays ont indiqué leur intention d'étendre la portée du traité de non-prolifération en 1995, mais seulement si la conférence sur l'amendement du traité sur l'interdiction partielle des essais est couronnée de succès.

Dans ces conditions, la tenue d'une conférence pour amender le traité d'interdiction partielle des essais avant la conférence sur la révision du traité de non-prolifération risquerait de politiser l'étude des questions relatives au traité de non-prolifération, y compris le but du traité sur l'interdiction complète des essais. Si cette conférence devait se solder par un échec, certains y verraient une raison suffisante pour affaiblir le T.N.P. ou pour s'en retirer. Il est dangereux de lier la prolongation du T.N.P. jusqu'en 1995 au succès de la conférence de révision du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, puisque cela pourrait sérieusement compromettre l'appui international manifesté à l'égard d'un régime efficace de non-prolifération des armes nucléaires.

Je comprends très bien pourquoi de nombreux États ont senti le besoin de réclamer la conversion du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires en un traité sur l'interdiction complète de tels essais. Ils sont frustrés par le peu de progrès réalisés à cette fin ces dernières années au niveau politique et je partage leur sentiment. Toutefois, leurs démarches ne servent pas notre objectif, qui est d'obtenir un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Par conséquent je ne peux pas leur donner mon appui.

Notre gouvernement estime que les opérations de désarmement nucléaire devraient principalement porter sur la réduction équilibrée des armes nucléaires telle que négociée. Pour réaliser cet objectif, comprenant entre autres la ratification d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, il faut négocier prudemment des mesures concrètes et réalistes, fondées sur la confiance et la sécurité.

À cet égard, les négociations bilatérales américano-soviétiques sur les essais nucléaires revêtent une importance primordiale. Ces négociations ont porté, en premier lieu, sur des changements à apporter pour améliorer les dispositions de vérification contenues dans le traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et le traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés récemment dans ce domaine et nous espérons que cela mènera à la ratification prochaine de ces traités et, par la suite, à l'élaboration d'autres ententes sur la limitation des essais.

D'autres projets sont également importants, notamment les initiatives multilatérales visant à appuyer la négociation d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires à la Conférence de Genève sur le désarmement nucléaire. Depuis quatre ans, l'étude de cette question par la Conférence sur le désarmement s'achop-